

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

***RÈGLEMENT DÉLIMITANT UNE ZONE COMMERCIALE PORTANT  
LA DÉSIGNATION « RUE NOTRE-DAME À LACHINE », AUX FINS  
DE LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
COMMERCIAL (RCA23-19002)***

AVIS est par la présente donné que le *Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation « Rue Notre-Dame à Lachine », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial (RCA23-19002)* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 mars 2023.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 8 mars 2023.

---

**PUBLIC NOTICE**

**COMING INTO FORCE**

***RÈGLEMENT DÉLIMITANT UNE ZONE COMMERCIALE PORTANT  
LA DÉSIGNATION « RUE NOTRE-DAME À LACHINE », AUX FINS  
DE LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
COMMERCIAL (RCA23-19002)***

NOTICE is hereby given that by-law *Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation « Rue Notre-Dame à Lachine », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial (RCA23-19002)* was adopted at the regular sitting of the Lachine Borough council held on March 6, 2023.

This by-law may be consulted at the Ville de Montréal's website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

This by-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, Lachine Borough, this 8<sup>th</sup> day of March, 2023.

---

Ann Tremblay, avocate, OMA  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Arrondissement de Lachine